

www.slba.fr



**REGLEMENT DU SALON
LYON ART TEXTILE 2019**

**Du 7 au 10 mars 2019 au Loft 4.40
4, rue de la Quarantaine Lyon 69005
<https://loft4-40.fr/>**

Les œuvres d'art textile se montrent à Lyon dans leur diversité et leur vitalité.

CANDIDATURE

Les artistes et les galeries sélectionnés peuvent faire acte de candidature jusqu'au **10 janvier 2019**. Toutes les candidatures seront étudiées par un jury indépendant et professionnel. Ce jury se réunira le **25 janvier 2019** et examinera l'ensemble des dossiers qui lui seront parvenus. Il sélectionnera de manière souveraine les œuvres qui seront exposées par chaque **candidat du 7 au 10 mars 2019 au Loft 4.40**.

Les résultats du jury seront transmis au plus tard dans la semaine suivant la réunion de sélection.

Les artistes et les galeries sélectionnés seront également contactés par courriel avant la réalisation du catalogue. Ceci afin de fournir les photos des œuvres exposées.

DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les artistes et les galeries

- rempliront le formulaire d'inscription en ligne
- adresseront par courriel un CV à textile@slba.fr
- devront faire parvenir 5 photos numériques de bonne définition (≥ 300 dpi en format $\geq 10 \times 15$ ou $\geq 2,5$ Mo) d'œuvres représentatives de leur travail récent et de leur univers ou de leur projet artistique. Ces photos doivent être transmises par un logiciel de transfert (type *WeTransfer* ou *Picasa*) à textile@slba.fr Aucune photo sur papier ne pourra être traitée.
- Transmettre le descriptif du projet textile que vous envisagez de présenter au Salon Lyon Art Textile.

Merci de ne pas oublier de mettre le titre exact de l'œuvre, le nom de l'artiste et l'éventuel crédit photo comme identifiant de la photo.

PRESENTATION DES ŒUVRES– ACCROCHAGE

Chaque artiste et galerie disposera d'un espace ouvert linéaire autour de 9m² au sol, avec différentes possibilités d'installation. Les œuvres peuvent être à plat accrochées au mur, en volume posées au sol ou présentées sur un dispositif type stèle qui sera à soumettre à l'organisation et amené par l'artiste.

Pour **chaque œuvre**, un cartel doit être réalisé par les artistes avec nom de l'artiste, technique / matière et prix.

Caractéristique du cartel : nom et taille de l'œuvre

Format cartel : 85X55 mm sur support blanc

***Les organisateurs définissent la place de chaque exposant.
Celui-ci devra participer à la mise en place de son travail.***

DATES ET HORAIRES

Installation exclusive des œuvres le 6 mars au Loft 4.40:

Mercredi 6 mars de 9h à 22h

Accueil brunch réservé aux professionnels VIP et presse avec Buro2presse

Jeudi 7 mars de 11h30 à 15h30

Ouverture au public

Jeudi 7 mars de 17h à 22h

Vendredi de 11h à 21h

Samedi 9 mars de 11h à 21h

Dimanche 10 mars de 10h à 19h

Décrochage

Dimanche 10 mars de 19h à 21h

Lundi 11 mars de 9h à 14h

PARRAINAGE D'UN ARTISTE

C'est la prise en charge financière de l'espace d'exposition de l'artiste. Elle concerne les entreprises et les personnes privées qui, associeront ou non, leur nom à l'évènement.

Renseignement : textile@slba.fr

PARTICIPATION DES GALERIES :

Chaque galerie peut disposer d'un espace identique à celui des artistes, ou de deux espaces si elle présente deux plasticiens. La galerie se charge du règlement pour chaque artiste, des frais de dossier d'inscription et de participation

FRAIS DE DOSSIER I INSCRIPTION & PARTICIPATION

- Pour tous les candidats : règlement des frais de dossier d'inscription d'un montant de 18€ uniquement par Paypal.

Cette somme est à acquitter lors de l'inscription en ligne du dossier d'inscription.

Ces frais de dossier restent acquis à l'association SLBA quelle que soit la décision du jury.

- Pour les artistes sélectionnés par le jury : règlement des frais de participation d'un montant de 450 € comprenant les frais d'accrochage et la cotisation annuelle à l'association (30€).

Ces frais de participation sont à acquitter avant le 20 janvier 2019 soit par Paypal, soit par chèque à l'ordre de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts, 23 rue du Cdt Faurax 69006 Lyon. Un reçu vous sera transmis.

VENTE DES ŒUVRES

Aucune rétrocession sur les ventes n'est demandée par l'association. La Maison des Artistes rappelle que les artistes exposants souhaitant vendre leurs œuvres doivent être fiscalement déclarés en BNC (n° SIREN/SIRET) et identifiés au régime de sécurité sociale des artistes-auteurs par la Maison des Artistes (n°MdA). S'ils sont primo-vendeurs, ils doivent s'y engager en cas de vente. Pour les artisans d'art, voici les informations nécessaires / [cliquez sur ce lien : devenez artisans](#)

INVITATIONS

Un modèle d'invitation numérique sera transmis aux artistes exposants et en téléchargement sur le site. Des invitations papier (flyers) pourront être transmises sur demande.

CATALOGUE

Un catalogue est édité avec deux pages par artiste exposant. Sur ces pages figurent des photographies, un texte fourni par l'artiste sur sa démarche (inférieur à 700 signes), ses coordonnées et celles de l'éventuelle galerie qui le présente.

Deux exemplaires sont remis gracieusement à chaque exposant.

ASSURANCES

Chaque artiste exposant reste responsable de ses œuvres et de son matériel d'exposition, et peut, s'il le juge nécessaire, les assurer contre tous les risques encourus, auprès d'une compagnie d'assurances de son choix.

Les exposants dégagent les organisateurs de toute responsabilité en cas d'incendie, d'explosion, d'inondation, de troubles divers, et pour tout élément non imputable aux organisateurs, agents et préposés.

Il ne pourra, non plus, être demandé de dommages et intérêts aux organisateurs dans le cas où l'exposition serait annulée par suite d'événements présentant un caractère de force majeure.

PRESENCE DES ARTISTES

Cet évènement donne à chacun la possibilité de rencontrer son public et d'en créer un nouveau. Il est vivement conseillé aux artistes d'être présents sur leur espace afin de concrétiser des ventes et des contacts professionnels.

DROIT A L'IMAGE

Les exposants acceptent l'utilisation et l'exploitation non commerciale de la photographie des œuvres qu'ils présentent à des fins de communication. Si les photographies ont été faites par un professionnel, lui demander le droit de copyright.

PRESSE

Un dispositif professionnel de relation presse et un suivi permanent sur nos évènements est assuré par l'agence [Buro2presse](#).

COMMUNICATION SALON

Mention de l'artiste participant à Lyon Art Textile sur [le site](#), (photo œuvre, bio, coordonnées), flyers grand public, affiches, invitations VIP et professionnelles, 2 badges exposants, 2 pages catalogues print et digital.

SERVICES

Accès Wifi gratuit : salle de repos, cuisine, toilettes, stockage du matériel d'emballage.

